

Nort-sur-Erdre



D.I.C.R.I.M.

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs



*Adoptons
les bons réflexes!*



Document à conserver



Edito

«Les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine technologique, nous ont montré qu'aucun territoire n'est exempt de risque.

Personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs et il m'appartient en tant que maire, de prévenir chaque Nortais-e.

Vous avez entre les mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Par les informations qu'il contient, il vous permettra d'adopter les meilleurs comportements si un évènement climatique (tempête, inondation...) ou une catastrophe industrielle (matières dangereuses, explosion...) survenait sur la commune.»

Conservez ce document précieusement. Informé.e.s, vous pourrez ainsi mieux réagir et vous mobiliser pour affronter les situations exceptionnelles.

Yves DAUVÉ
Maire de Nort-sur-Erdre

À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS À NORT-SUR-ERDRE ?

Un risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société, se produise.

Les risques majeurs sont regroupés en trois catégories :

- * Les risques naturels et climatiques : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- * Les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- * Les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier, car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se produit l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- * Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être enclins à l'ignorer car les catastrophes sont peu fréquentes.
- * Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un évènement potentiellement dangereux n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.



L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- * Appels téléphoniques, SMS, réseaux sociaux de la commune
- * Messages sur les panneaux lumineux et d'information
- * Message diffusé par un véhicule municipal sonorisé
- * Les médias en particulier Radio France Bleu Loire Océan - FM 101.8
- * Site internet de la commune : www.nort-sur-erdre.fr

LES BONS RÉFLEXES

Ce qu'il faut faire :

- * Vous venez de recevoir une alerte (SMS ou message vocal ou mail)
- * Mettez vous à l'abri : rentrez chez vous ou sur votre lieu de travail
- * Fermez tout : portes, fenêtres et évitez tout courant d'air
- * Écoutez la radio
France Bleu Loire Océan - FM 101.8
Attendre les consignes et informations de l'évènement et les appliquer
- * Préparez vous à une évacuation éventuelle

Et ne pas faire :

- * N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- * Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours, téléphone fixe ou portable
- * Pas de flammes. En cas d'émanation toxique, vous pourriez provoquer une explosion

Pensez à vous inscrire sur la plateforme Alerte Citoyens
<https://nort-sur-erdre.alertecitoyens.com>

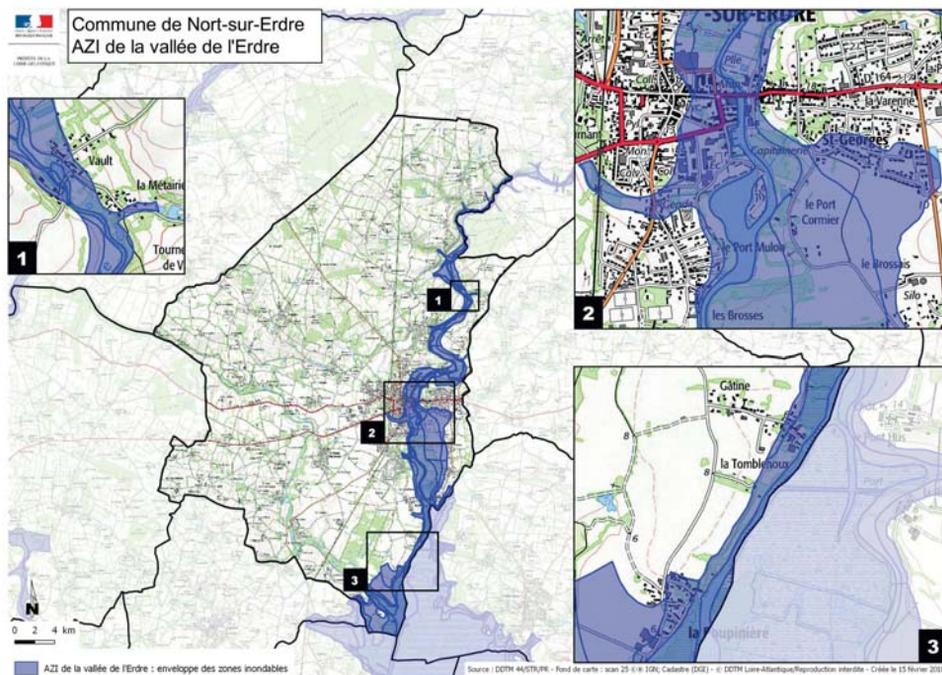
Le « Kit » sécurité, à préparer chez soi

- * Une radio portative, à piles
- * Lampe de poche, avec deux jeux de piles
- * Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillère ou tissus pour colmater les bas de porte...)
- * Bouteilles d'eau
- * Couvertures
- * Vêtements de rechange
- * Papiers personnels (carte d'identité, carnet de santé...)
- * Médicaments et notamment traitement quotidien



Inondations Crues

Nort-sur-Erdre est traversée par l'Erdre et a connu, par le passé, plusieurs inondations importantes sur son territoire (la dernière en janvier 1995). C'est pourquoi aujourd'hui, les nouvelles constructions doivent être réalisées au-dessus de la cote NGF 6,95 m. L'agglomération peut également être affectée par des inondations ponctuelles dues au ruissellement occasionné par de fortes pluies.



Comment savoir si j'habite en zone inondable ?

<http://plui.cceg.fr/> Consultez la carte du PLUi : zoomer pour visualiser votre quartier et se reporter à la légende afin de vérifier si vous êtes concerné (zone impactée par le risque inondation hachurée en bleu ciel)



Consignes générales

AVANT

- * Prévoyez l'obturation des parties basses (prévoyez vos moyens de protection à l'avance : sacs de sable, batardeaux...)
- * Rehaussez objets et mobiliers
- * Amarrez les différentes cuves (fuel, gaz)
- * Évitez les réseaux électriques ou téléphoniques sous la cote de référence

PENDANT

- * Éloignez-vous des cours d'eau et des ponts, rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage
- * Ne descendez pas dans les sous-sols
- * Tenez-vous informé et surveillez la montée des eaux
- * Coupez le gaz et l'électricité
- * Rangez les produits toxiques et les documents officiels en hauteur
- * Faites une réserve d'eau potable en hauteur
- * Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés
- * Ne vous engagez pas en zone inondée
- * N'allez pas chercher les enfants à l'école, chaque établissement dispose un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)
- * Évacuez seulement sur ordre des secours

APRÈS

- * Nettoyez, aérez et désinfectez les locaux
- * Ne rétablissez l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche
- * Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance



Rupture de barrage

Le barrage de VIOREAU situé sur la commune de Joué-sur-Erdre, propriété du Département, est le seul barrage de plus de 10 mètres de hauteur en Loire-Atlantique. Il est classé en catégorie B et sa surface est de 180 hectares. De par son importance, il fait l'objet d'une surveillance étroite et régulière des services du Département et de l'État.



COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de celui-ci. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion

se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Nort-sur-Erdre, en aval du barrage, se situe dans l'onde de rupture.



Consignes générales

AVANT

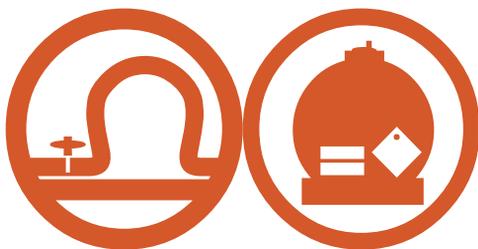
- * Identifiez les systèmes d'alerte
- * Prévoyez votre « kit » de sécurité
- * Identifiez les points hauts sur lesquels vous réfugiez, les moyens et itinéraires d'évacuation

PENDANT

- * Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches
- * Ne revenez pas sur vos pas
- * Laissez libre le réseau téléphonique pour les secours
- * Tenez-vous informé et prévoyez votre « kit » d'urgence à disposition

APRÈS

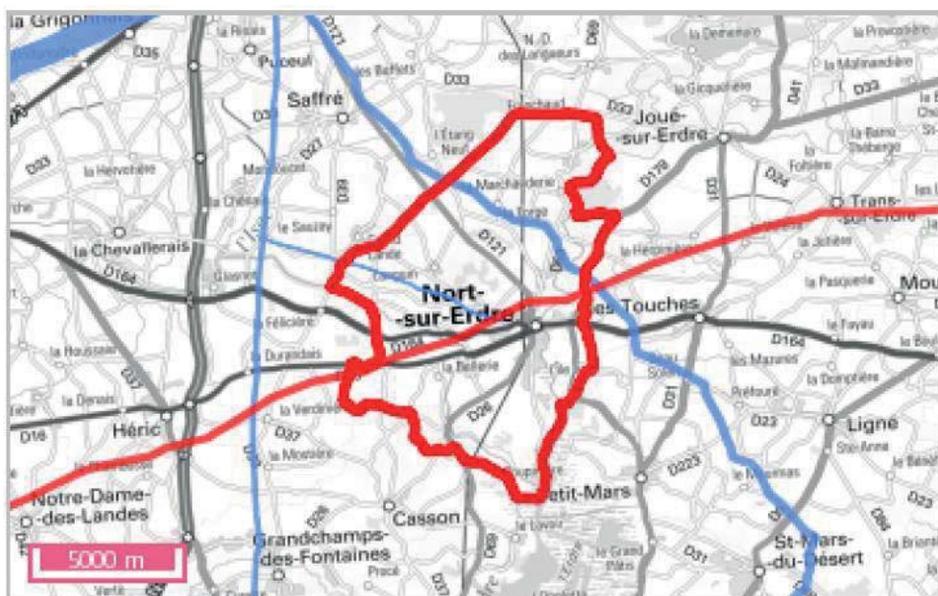
- * Respectez les consignes des secours
- * Nettoyez, aérez et désinfectez les locaux
- * Ne rétablissez l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche
- * Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance



Transport de matières dangereuses

Trois canalisations de transport de matières dangereuses (deux gazoducs et un oléoduc), ainsi que de nombreuses infrastructures routières (RD178, RD16, RD164, RD26, RD69, RD121) traversent la commune.

Le transport de matières dangereuses est synonyme de risque incendie, d'explosion, de pollution (nuage toxique, contamination de l'eau ou du sol).



Source: CEREMA



Produits chimiques



Hydrocarbures



Gaz naturel



⚠️ Consignes générales

AVANT

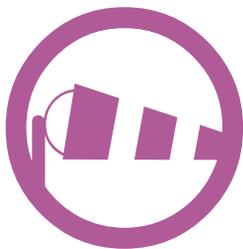
- * Prévoyez votre « kit » sécurité
- * Identifiez les risques et les consignes

PENDANT

- * Donnez l'alerte si vous êtes témoin
- * Ne déplacez les victimes qu'en cas d'incendie ou d'explosion
- * Mettez-vous rapidement à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone si l'ordre est donné
- * En cas de nuage toxique, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- * Respirez un linge épais et mouillé. Lavez-vous et changez de tenue
- * Coupez le gaz et l'électricité
- * Bouchez les entrées d'air
- * N'allumez pas de flamme et ne fumez pas : risques d'explosion
- * Éloignez-vous des portes et fenêtres
- * Rapprochez-vous d'un point d'eau
- * Laissez libre le réseau téléphonique pour les secours
- * N'allez pas chercher les enfants à l'école, chaque établissement dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

APRÈS

- * Respectez les consignes des services de secours
- * Aérez vos locaux dès la fin de l'alerte si vous avez été confinés



Risques climatiques

En cas de danger, une carte de vigilance est publiée deux fois par jour par Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> à 6 heures et à 16 heures. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures par un pictogramme représentant le phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige ou verglas, canicule...).

Chaque niveau de vigilance a sa couleur avec, le cas échéant, des conseils pour adapter vos comportements :

VERT : pas de vigilance particulière

JAUNE : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

ORANGE : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

ROUGE : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

La commune est tout particulièrement concernée par le risque majeur tempêtes, vents violents.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux, la commune s'organise pour réagir : fermeture de certains parcs, report de manifestations, mise en place des déviations en cas de chutes d'arbres...

L'information publiée par Météo France est accessible à tou·te·s et à tout moment. Chacun·e doit donc se sentir concerné·e : dès le niveau jaune ou orange, il faut être vigilant·e et suivre les conseils des pouvoirs publics.

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
- Pas de vigilance particulière.

	Vent violent		Neige-vergès
	Pluie-inondation		Grand froid
	Orages		Avalanches

La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le bulletin national

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux.

Conseils des pouvoirs publics :
Vent fort et orage - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange). - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Évitez les grands axes de circulation - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Cours d'Orage - Remarque: vous devez d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure - Évitez les abords des cours d'eau - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées - Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France



Consignes générales

AVANT

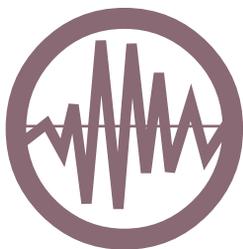
- * Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- * Confinez-vous chez vous
- * Rentrez les animaux à l'abri
- * Pour les entreprises : arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel et mettez les grues en girouette
- * Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture

PENDANT

- * Informez-vous du niveau d'alerte
- * Écoutez la radio et les consignes
- * Évitez tous les déplacements.
Dans le cas contraire, roulez lentement
- * Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets
- * N'intervenez pas sur les toits

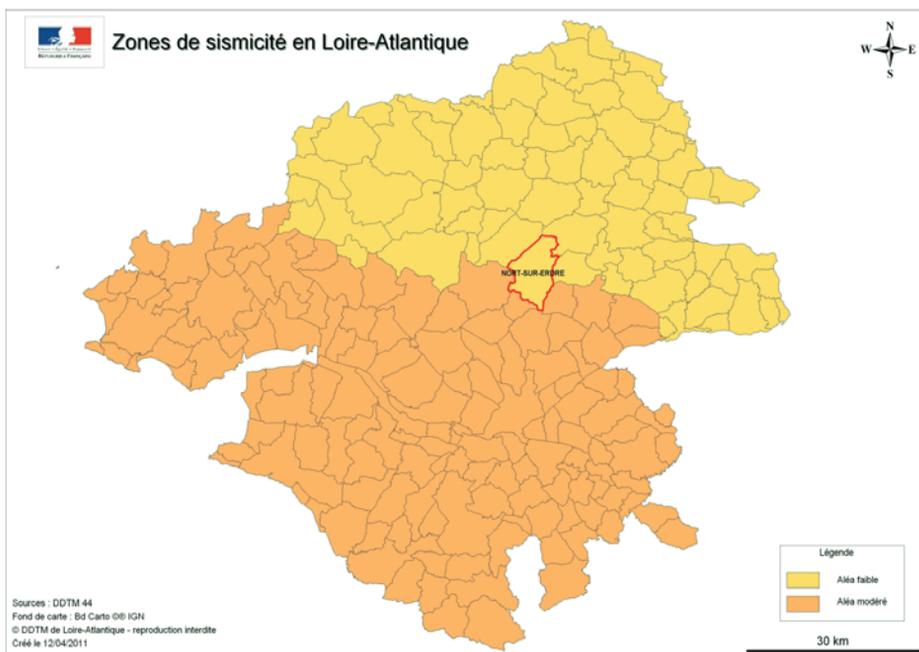
APRÈS

- * Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment...), coupez les branches qui menacent de s'abattre
- * Ne touchez pas les câbles tombés par terre



Risques sismiques

La commune est classée en zone 2 aléa faible.





Consignes générales

AVANT

- * Le tremblement de terre est un phénomène brutal
- * Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement
- * Informez-vous sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde

PENDANT

- * Dans la rue, éloignez-vous des constructions
- * À l'intérieur, abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres
- * Ne fuyez pas pendant la secousse : les chutes d'objets (mobilier, débris...) sont dangereuses
- * Au volant : restez dans votre véhicule loin de tout ce qui risque de tomber

APRÈS

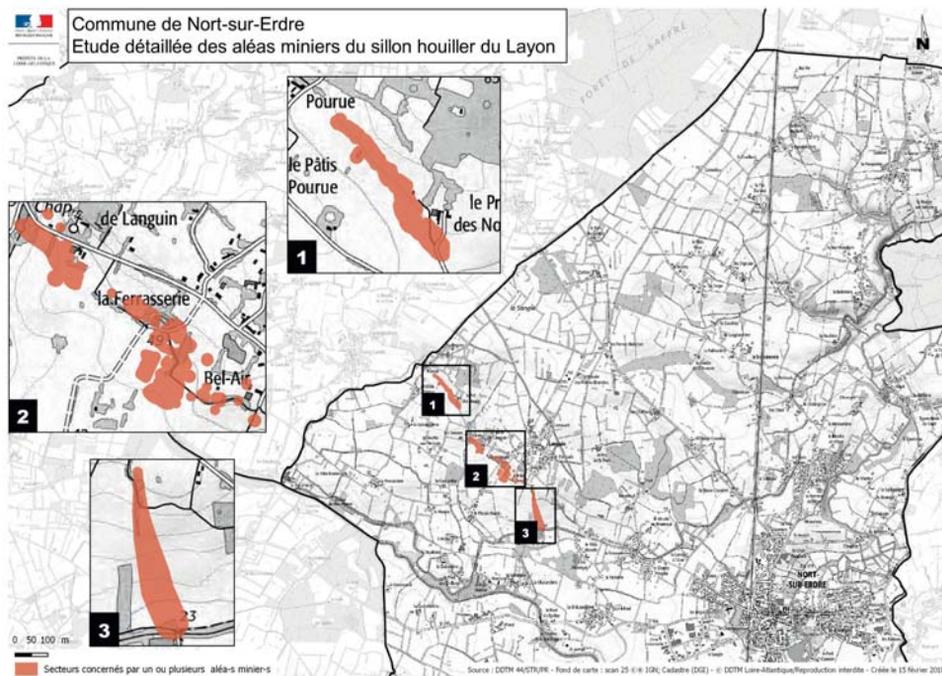
- * Écoutez la radio et suivez les consignes
- * Coupez l'eau, le gaz, l'électricité. N'allumez pas de flamme et ne fumez pas (risque d'explosion)
- * Évacuer l'immeuble. Ne pas utiliser les ascenseurs
- * Emportez votre « kit » sécurité (papiers personnels, vêtements...)
- * Dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets
- * Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber
- * Laissez libre le réseau téléphonique pour les secours
- * Ne touchez pas aux câbles tombés par terre
- * Évaluez les dégâts et les dangers



Risques mouvements de terrains

Cavités souterraines

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Il peut être causé par l'éboulement de cavités souterraines.



La commune est concernée par le risque mouvement de terrains sur certains secteurs où ont eu lieu par le passé des extractions minières (secteur de Languin).



Consignes générales

AVANT

- * Tenez compte de la carte des zones sensibles répertoriées au PLUi
- * Surveillez les désordres apparents aux constructions existantes (distorsion des portes et fenêtres, décollement des bâtiments annexes, rupture des canalisations)
- * Ne réalisez pas de travaux de terrassement, d'affouillement ou d'exhaussement sur les zones identifiées
- * Respectez la signalisation (si risque d'effondrement)

PENDANT

- * Évacuez au plus vite la zone et les éventuels bâtiments endommagés
- * Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pas pénétrer dans une maison endommagée
- * Ne revenez pas sur vos pas

APRÈS

- * Évaluez les dégâts et les dangers
- * Informez les autorités

À SAVOIR

Les numéros utiles :

- * SAMU : 15
- * GENDARMERIE : 17
- * POMPIERS : 18 ou le 112
- * Mairie : 02 51 12 00 70
- * Pôle d'accompagnement solidaire de proximité (CCAS) : 02 51 12 03 53

En cas d'alerte, information en direct :

- * Préfecture, sur Facebook et sur Twitter
<https://fr-fr.facebook.com/Prefet44/>
<https://twitter.com/prefet44/>
- * France Bleu Loire Océan - FM 101.8
- * Facebook (mairie) : <https://www.facebook.com/nortsurerdre/>

Pour aller plus loin :

- * Mairie : www.nort-sur-erdre.fr
- * Préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr
- * Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- * Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- * Les risques : www.risques.gouv.fr
- * Mieux connaître les risques : www.georisques.gouv.fr



**Afin d'être alerté par SMS, message vocal ou mail,
inscrivez-vous sur :**

<https://nort-sur-erdre.alertecitoyens.com>